



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 à 9h00

Président de séance : M SIMOND Régis

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, VASINA Pauline MM. BONNAFFOUX Mickaël, CARRETTA Thierry, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusé :

Absents : Mme JUZIAN Catherine, TUDORET Sabira Mrs BRUN Jean Luc, COMBAL Benjamin, RODINI Jean-Louis.

Secrétaire de séance : VASINA Pauline.

Quorum : 10

Ordre du jour de la séance du 04/04/2023

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

2023-03-007	Modification places stationnement restaurants d'altitude ;
2023-03-008	Avenant au bail infirmières ;
2023-03-009	Confirmation devis Probalis pose des panneaux et plaques de rues ;
2023-03-010	Achat imprimante.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ
--

- Approbation des comptes de gestion 2022 ;
- Approbation des Comptes Administratifs 2022 ;
- Affectation des résultats ;
- Vote des Budgets Primitifs 2023 ;
- Vote des taux d'imposition ;
- Constitutions de provisions - Affaires Sara/Sermont ;
- Admission de titres en non-valeurs.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance du 30 Mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Séance du 4 avril 2023

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

2023-03-007	Modification places stationnement restaurants d'altitude ;
2023-03-008	Avenant au bail infirmières ;
2023-03-009	Confirmation devis Probalis pose des panneaux et plaques de rues ;
2023-03-010	Achat imprimante.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

- Approbation des comptes de gestion 2022 ;
- Approbation des Comptes Administratifs 2022 ;
- Affectation des résultats ;
- Vote des Budgets Primitifs 2023 ;
- Vote des taux d'imposition ;
- Constitutions de provisions - Affaires Sara/Sermont ;
- Admission de titres en non-valeurs.

DIVERS

Concernant les délibérations :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

Délibération n° 2023-029 : Approbation des comptes de gestion 2022

Les comptes de gestion tenus par le Trésor Public présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022.**

Délibération n° 2023-030 : Approbation des Comptes Administratifs 2022

Les comptes administratifs présentent les résultats suivants :

		BP	RM	Parking	Eau
Fonctionnement	Dépenses	5 238 649,12	1 971 955,10	188 898,56	304 077,99
	Recettes	5 945 390,13	3 473 996,58	325 224,55	404 091,60
	Solde 2022	706 741,01	1 502 041,48	136 325,99	100 013,61
	Résultat reporté	1 510 037,82	2 684 159,67	10 611,79	516 951,58
	Excédent	2 216 778,83	4 186 201,15	146 937,78	616 965,19
	Déficit				

		BP	RM	Parking	Eau
Investissement	Dépenses	1 232 125,19	794 978,15	107 118,37	135 120,84
	Recettes	1 749 068,72	927 855,42	122 077,70	132 134,65
	Solde 2022	516 943,53	132 877,27	14 959,33	-2 986,19
	Résultat reporté	1 239 092,21	1 191 200,87	97 077,70	151 959,06
	Excédent	1 756 035,74	1 324 078,14	112 037,03	148 972,87
	Déficit				

Solde de l'exercice 2022	1 223 684,54	1 634 918,75	151 285,32	97 027,42
---------------------------------	---------------------	---------------------	-------------------	------------------

		BP ®	RM (m)	Parking (n)	Eau (e)
Global	Excédent	3 972 814,57	5 510 279,29	258 974,81	765 938,06
	Déficit				

M le Maire quitte la salle pour que le Conseil municipal se prononce sur les comptes administratifs 2022. M le 1^{er} adjoint les propose au vote. **Les comptes administratifs 2022 sont approuvés à l'unanimité.**

Délibération n° 2023-031 : Affectation des résultats

Les résultats de chacune des deux sections des budgets (principal et annexes) de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation du bilan définitif lors du vote de chacun des comptes administratifs.

L'affectation du résultat doit couvrir le déficit de la section d'investissement augmenté de l'éventuel déficit des restes à réaliser, le cas échéant.

Le Conseil municipal procède à l'unanimité aux affectations suivantes sur les budgets 2023 :

	Budget Principal	Remontées Mécaniques	Parking	Eau
Recette de Fonctionnement Compte 002 (Report de l'excédent)	2 216 778.83	4 186 201,15	146 937.78	616 965,19
Recette d'Investissement Compte 001 (Report de l'excédent)	1 756 035,74	1 324 078.14	112 037,03	148 972.87
Affectation du résultat en Recette d'Investissement Compte 1068				
Dépenses d'Investissement Compte 001 (Report du déficit)	0,00	0.00	0.00	0.00

Délibération n° 2023-032 : Vote des budgets primitifs 2023

Les budgets communaux présentent les équilibres suivants :

➤ **Budget principal :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	7 421 357.83	5 204 579.00	3 499 694.67	2 050 897.72
Restes à réaliser			329 198.79	21 960.00
Résultats reportés		2 216 778.83		1 756 035.74
Total de la section	7 421 357.83	7 421 357.83	3 828 893.46	3 828 893.46

Dans le cadre de la nomenclature M57, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Soit :

- 424 049.93 € pour la section de fonctionnement ;
- 262 477.10 € pour la section d'investissement.

➤ **Budget des remontées mécaniques :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	6 476 594,94	2 290 393,79	2 251 933,56	927 855,42
Restes à réaliser				
Résultats reportés		4 186 201.15		1 324 078.14
Total de la section	6 476 594.94	6 476 594.94	2 251 933,56	2 251 933,56

➤ **Budget de l'eau :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 001 378,83	384 413,64	661 417,55	617 214,68
Restes à réaliser			104 770,00	
Résultats reportés		616 965.19		148 972.87
Total de la section	1 001 378,83	1 001 378,83	766 187,55	766 187,55

➤ **Budget du Parking :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	403 424,78	256 487,00	276 185,40	164 148,37
Restes à réaliser				
Résultats reportés		146 937.78		112 037.03
Total de la section	403 424,78	403 424,78	276 185,40	276 185,40

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022-033 : Vote des taux d'imposition

Suites aux modifications de la fiscalité directe locale induites par les dernières lois de finances, **le conseil municipal procède à l'unanimité au vote des taux des impôts directs** suivants, les taux retenus étant identiques à ceux précédemment en vigueur :

- foncier bâti : 42,34 %
- foncier non bâti : 61,89 %
- taxe d'habitation : 14.55 %

Délibération n° 2023-034 : Constitution de provisions – Affaires Sara/Sermont :

La constitution de provisions est une dépense obligatoire pour les communes. Leur champ d'application est précisé par l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre des procédures collectives Sara et Sermont, toujours en cours, ces provisions n'ont pas été constituées. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de les constituer à compter de l'exercice 2023, et à hauteur des possibilités budgétaires.**

Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à 6 395 863.45 €, elles sont réparties comme suit entre les différents budgets communaux :

Budgets	Montant des créances
Principal	829 829,56
Remontées Mécaniques	5 427 790,12
Parking	81 487,14
Eau	56 756,63

Concernant le budget Remontées Mécaniques, compte tenu des capacités budgétaire de celui-ci et du montant des créances s'élevant à 5 427 790.12 €, cette provision sera mise en place de façon progressive sur plusieurs exercices. Ainsi 4 500 000 € seront provisionnés sur l'exercice 2023, ceci grâce aux 1 621 000 € de remboursement de TVA par les services fiscaux, et le solde sera constitué sur la période 2024-2027.

Délibération n° 2023-035 : Admission de titres en non valeurs :

Le conseil municipal admet à l'unanimité en non valeurs certaines factures de secours sur pistes dont la mise en recouvrement est compliquée.

DIVERS

La séance est levée à 9h45

Fait à Risoul, le 25 Avril 2023

Le Président,
Régis SIMOND

La Secrétaire
Pauline VASINA.



A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Pauline VASINA, the secretary.